

Délibération n° 2024/ 16
Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2023

Budget communal

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 7
Votants 8

L'an deux mil vingt - quatre
le 29 mars à dix -neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, LEURS, REBEYRAT,
PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MMES DELUCHE, CIBERT, MM. BONNAUD, CRUCHET (pouvoir
donné à M. RIGAUDEAU)

M. Patrick LEURS a été élu secrétaire.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2023 – BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2023, après avoir voté le Compte Administratif 2023, il convient de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement ;

Résultat de l'exercice 2023	54 731.73 euros
Excédents antérieurs reportés	<u>308 242.21 euros</u>
Total cumulé à affecter	362 973.94 euros

Il est nécessaire d'assurer la couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2023	- 20 217.33 euros
Restes à réaliser au 31.12.2023 :	
Dépenses	29 852.00 euros
Recettes	<u>14 084.00 euros</u>
Besoin de financement au 31.12.2023	- 35 985.33 euros

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Article 1068 du BP 2024)	35 985.33 euros
2 – A reporter à la section de fonctionnement (Article 002 du BP 2024)	<u>326 988.61 euros</u>
TOTAL	362 973.94 euros

Certifié exécutoire
Reçu à la Sous-Préfecture
Publié le 3 avril 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations
A Nouic le 3 avril 2024

Le Maire,
Serge NOUGIER

